

20 mars 2020

## **Plan de continuité d'activité de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan**

Conformément aux consignes du Gouvernement, la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan s'attache à assurer la continuité des services publics indispensables, tout en préservant la santé de ses agents.

Accueil et traitement des demandes d'usagers maintenus par courrier, mail et appels téléphoniques.

**Pas d'accueil physique sans rendez-vous.**

Une permanence des services publics de la Commune est assurée à travers :

- L'accueil téléphonique : **06 71 02 07 74**
- L'adresse mail : [services.mairie@wanadoo.fr](mailto:services.mairie@wanadoo.fr)
- ou : [ledret.mairie@orange.fr](mailto:ledret.mairie@orange.fr)
- 

Ainsi les activités maintenues sont les suivantes :

### **État civil**

Essentiellement pour les naissances et les décès : [sur rendez-vous uniquement](#)

**Service technique minimum : 06 82 35 47 75 ou atel-clielle@orange.fr**

Maintenance, propreté, contrôle des bâtiments et installations et petites réparations

Pour rappel, services maintenus par la Communauté d'Agglomération du Niortais :

**Maintien du service de distribution de l'eau potable (urgence SAUR : 02.53.59.40.09)**

**Maintien du service d'assainissement (06.07.41.49.10)**

### **Transport collectif**

- Maintien d'un service minimum de transport collectif (base samedi).
- Maintien d'un service minimum de transport à la demande et de transport pour les personnes à mobilité réduite dès le jeudi 19 mars. Toute manipulation physique est exclue et ces personnes seront incitées à contacter les ambulances pour leurs déplacements.

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

Plateforme téléphonique d'information :

**0800 130 000** (appel gratuit)

**Ce plan de continuité des services est susceptible d'être modifié à tout moment**